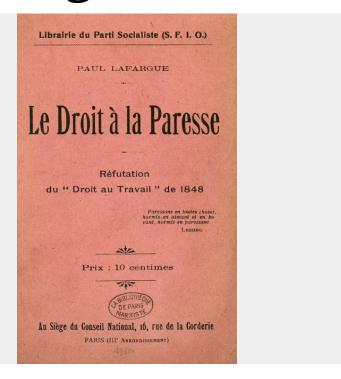


Le droit à la Paresse -Paul Lafargue



Dès le début du XXe siècle dans un texte demeuré célèbre, *Le droit à la paresse*, Paul Lafargue, de manière un peu provocatrice, mettait en évidence les effets dévastateurs du travail aliénant. Nous sommes en 2016, et si, au regard du XIXe siècle, les conditions de travail des salariés ont évolué positivement au cours du XXe siècle, la réflexion de Lafargue n'en conserve pas moins une forte actualité. Du temps libre reste à conquérir pour avoir des loisirs et se cultiver, développer des relations amicales et sociales, se détendre, participer à la vie de la cité, exprimer sa créativité dans d'autres activités que le travail rémunéré, bref pour profiter de la vie.

Paul Lafargue, <u>Le droit à la paresse : Réfutation du "droit du travail" de 1848</u>, Paris, Conseil national de la Librairie du Parti Socialiste, 1910. (Cote brb3530 - BMP)



Librairie du Parti Socialiste (S. F. I. O.) PAUL LAFARGUE Le Droit à la Paresse Réfutation du " Droit au Travail " de 1848 hormis en aimant et en bu-vant, hormis en paressant Prix: 10 centimes Au Siège du Conseil National, 16, rue de la Corderie PARIS (III ARRONDISSEMENT)

Notes de bas de page :

Pour citer cet article: